



Cileo dette de 690€ que faire ?

Par **katty31000**, le **18/07/2014 à 12:01**

bonjour,rnrnj'ai 22 ans et étudiante, j'ai une lettre " projet saisine tribunal" j'ai 690€ à payer à intrum justitia sous 4 jours, mais je n'ai pas les moyens que faire !?rnrnles 690€ est une dette que j'ai envers la société cileo

Par **aguesseau**, le **18/07/2014 à 13:57**

bjr,rnla société intrum justitia y va au bluff.rnce type de société de recouvrement n'a aucun pouvoir coercitif contre vous, elle peut juste essayer de vous faire peur.rnelle ne peut pas pratiquer de saisie.rnd'ailleurs la société précise bien que c'est un projet de saisine d'un tribunal.rndonc ne payez rien, ne reconnaissez rien, n'écrivez rien.rnsi la société veut saisir le tribunal qu'elle le fasse mais elle ne le fera pas, à mon avis, pour 690 €.rncdt

Par **frma**, le **21/07/2014 à 09:22**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politessern**Conseiller de ne pas payer ses dettes : quel bon conseil ... N'oubliez pas que les conseillers ne sont jamais les payeurs. Vous reconnaissez la dette envers cileo, contactez les pour négocier un échéancier si vous ne pouvez l'honorer. Sinon vous risquez des procédures jusqu'à votre retour à meilleure fortune... ce qui n'est jamais agréable surtout quand on démarre dans la vie active.

Par **chaber**, le **21/07/2014 à 09:32**

Bonjour katty31000
Je suppose qu'il s'agit de loyers impayés?
Si oui, la loi ALUR a ramené le délai de prescription de 5 ans à 3 ans.
De quand date votre impayé?

Par **Intrum Justitia**, le **21/07/2014 à 09:56**

Bonjour katty31000,
Je suis le médiateur d'Intrum Justitia et j'interviens sur les forums dans le but de solutionner les litiges.
Nous cherchons à vous joindre car il est impératif que nous puissions échanger avec vous sur ce dossier. Si vous êtes dans l'incapacité momentanée de régler cette facture, il faut nous contacter au plus vite au numéro indiqué sur votre courrier, afin que nous puissions trouver ensemble une solution amiable.
En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.
Cordialement
Le Médiateur Intrum Justitia

Par **katty31000**, le **21/07/2014 à 23:42**

Bonjour,
Je n'ai pas dit que je ne paierai pas mes dettes, c'est juste que j'ai pas les moyens, je n'ai aucune ressources. Et les conseillers de l'intrum justitia ne veulent pas négocier, la conseillère qui répond au téléphone est très froide et moi, je ne sais pas quoi faire. Il s'agit d'un loyer impayé de février 2014.

Par **chaber**, le **22/07/2014 à 07:15**

bonjour
dans le cas présent, négociez avec Intrum Justitia

Par **Intrum Justitia**, le **22/07/2014 à 09:47**

Katty31000,
Nous sommes en mesure de vous proposer des solutions adaptées à votre situation.
Je vous propose d'intervenir en médiation afin de trouver une solution à votre dossier.
Si vous êtes d'accord, merci de me transmettre votre numéro de dossier (inscrit sur votre courrier) en message privé. Cela me permettra de procéder à l'analyse de votre dossier afin de vous apporter une réponse au plus vite.
Dans l'attente de vous lire.
Bien cordialement
Le Médiateur Intrum Justitia